

Consultation de contraception féminine et prévention en santé sexuelle - EPP

ANDPC



Ref ANDPC : 99R72425037



Durée : 6 heures



Prix de vente : 741 € (pris en charge DPC)



Vos indemnités : 270 €

Inscription

CONTEXTE

Si une contraception doit être la plus efficace possible, elle doit également ne pas faire prendre de risques pour la santé.

Le médecin généraliste, en tant qu'acteur de soin primaire, occupe une place au 1er plan quant à la transmission d'une information objective et scientifiquement validée afin que les femmes puissent faire un choix éclairé dans un cadre d'une décision partagée.

Les professionnel.le.s de santé doivent, également, être en mesure d'entendre les craintes et les nouvelles attentes et attitudes des femmes en demande de contraception (écoresponsabilité, défiance du médicament, souhait du « sans hormones » ...) ainsi que l'impact des nouvelles sources d'information.

OBJECTIFS

L'objectif final de l'EPP est de donner les clés aux médecins généralistes afin qu'ils puissent adapter leurs prescriptions de méthode contraceptive à chaque consultante.

L'audit clinique porte sur les thématiques ci-dessous:

- La consultation : efficacité, observance et persistance
- Les méthodes de contraception
- La personnalisation et adaptation des soins
- Les facteurs de risque
- La gestion des situations d'urgence
- Les outils d'accompagnement dans le cadre de la stratégie nationale de santé sexuelle au niveau territorial et national (agenda 2017-2030)

EPP

Audit clinique : Tour 1 et Tour 2

Sur la base de 10 dossiers de patientes adultes vues ou revues en médecine générale dans le cadre d'une consultation de contraception.

Il faudra préciser pour chaque dossier si les critères énoncés dans l'audit ont été notés dans le dossier médical (DM) du patient.

Cette auto-évaluation en e-learning permet de situer sa pratique professionnelle et d'en mesurer les écarts.